

8 février 2023

# Rapport d'étape des Co-Administrateurs pour la période du 11 juin 2022 au 10 décembre 2022

Elite Insurance Company Limited – (en Administration)

Cour suprême de Gibraltar  
Dossier n° 2019/COMP/002

# Sommaire

|                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------|----|
| Abréviations et définitions                                   | 3  |
| Messages clés                                                 | 6  |
| Pourquoi nous avons envoyé ce rapport                         | 6  |
| Montant que les Créanciers peuvent recevoir                   | 6  |
| Progrès depuis notre dernier rapport                          | 7  |
| Gestion de la liquidation                                     | 7  |
| Mises à jour du portefeuille                                  | 7  |
| Points clés réglementaires                                    | 8  |
| Gestion de la trésorerie                                      | 8  |
| Recouvrement d'actifs                                         | 8  |
| Impôt sur les sociétés, IPT et TVA                            | 9  |
| Engagement des parties prenantes                              | 9  |
| Autres informations                                           | 10 |
| Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes            | 10 |
| Annexe A : Recettes et paiements                              | 12 |
| Annexe B : Dépenses                                           | 13 |
| Annexe C : Mise à jour sur la rémunération                    | 14 |
| Nos heures et nos taux horaires moyens                        | 14 |
| Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires | 15 |
| Notre travail au cours de la Période                          | 16 |
| Nos travaux à venir                                           | 18 |
| Paiements aux associés                                        | 20 |
| Dépenses                                                      | 20 |
| Nos relations                                                 | 20 |
| Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles       | 20 |
| Annexe D : Autres informations                                | 22 |

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Administration à l'adresse suivante [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance)

# Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui peuvent être utilisés dans ce rapport :

| Abréviation ou définition                | Signification                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Passif cumulé</b>                     | Passif approuvé avant la fin de la validité de la police d'assurance concernée                                                                                                                                             |
| <b>Administration</b>                    | L'Administration de Elite Insurance Company Limited                                                                                                                                                                        |
| <b>ATE</b>                               | Assurance a posteriori                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Cédants/créanciers de réassurance</b> | Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent du fait qu'ils sont titulaires de polices de réassurance émises par la Société                                                                         |
| <b>Société/Elite</b>                     | Elite Insurance Company Limited (en Administration)                                                                                                                                                                        |
| <b>Cour</b>                              | Cour suprême de Gibraltar                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Créanciers</b>                        | Créanciers garantis, privilégiés et non garantis dans leur ensemble                                                                                                                                                        |
| <b>DA ATE</b>                            | Pouvoir délégué (« Delegated authority » ou DA) - Assurance a posteriori                                                                                                                                                   |
| <b>Créanciers de l'assurance directe</b> | Créanciers chirographaires non garantis dont les créances découlent de leur qualité d'assurés directs de la Société à l'exclusion des Cédants                                                                              |
| <b>DO</b>                                | Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction                                                                                                           |
| <b>UE</b>                                | Union européenne                                                                                                                                                                                                           |
| <b>FCA</b>                               | Financial Conduct Authority (Autorité de conduite financière du Royaume-Uni)                                                                                                                                               |
| <b>FGAO</b>                              | Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime d'indemnisation français pour les assurances dommages obligatoires)                                                                             |
| <b>FSICR</b>                             | Réglementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020                                                                                                                                                    |
| <b>FSCS</b>                              | Régime d'indemnisation des services financiers au Royaume-Uni                                                                                                                                                              |
| <b>GAF</b>                               | Fonds auxiliaire grec                                                                                                                                                                                                      |
| <b>GIA11</b>                             | Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011                                                                                                                                                                               |
| <b>GIR14</b>                             | Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014                                                                                                                                                                                |
| <b>GFSC</b>                              | Commission des services financiers de Gibraltar                                                                                                                                                                            |
| <b>ICF</b>                               | Fonds de garantie des assurances irlandais                                                                                                                                                                                 |
| <b>IPT</b>                               | Taxe sur les primes d'assurance                                                                                                                                                                                            |
| <b>Co-Administrateurs/nous/notre</b>     | Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK                                                                                                            |
| <b>Créanciers privilégiés</b>            | Les créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar. |
| <b>Période</b>                           | Du 11 juin 2022 au 10 décembre 2022                                                                                                                                                                                        |
| <b>Propositions</b>                      | Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020                                                                                                                               |
| <b>PwC</b>                               | PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK                                                                                                                                               |
| <b>Quest</b>                             | Quest Consulting (London) Limited (en tant qu'agent de liquidation d'Elite)                                                                                                                                                |
| <b>RB ATE</b>                            | Basé sur les taux (« Rate based ») - Assurance a posteriori                                                                                                                                                                |
| <b>RCD</b>                               | Police d'assurance Responsabilité Civile Décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction                                                                                   |
| <b>SCA</b>                               | Irish State Claims Agency                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Créanciers garantis</b>               | Créanciers dont la dette est garantie                                                                                                                                                                                      |
| <b>TRR</b>                               | Temporary Run-Off Regime (Régime de liquidation provisoire)                                                                                                                                                                |

| Abréviation ou définition      | Signification                                                                                                  |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Créanciers non garantis</b> | Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les créanciers en vertu d'un contrat d'assurance) |
| <b>TVA</b>                     | Taxe sur la valeur ajoutée au Royaume-Uni                                                                      |
| <b>Site Web</b>                | <a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>                               |

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant que Co-Administrateurs de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne peut être invoqué par aucune autre personne, ni à aucune autre fin, ni dans aucun autre contexte.

Ce rapport n'a pas été préparé en vue d'être utilisé, et il n'est pas approprié pour être utilisé, dans le but d'informer toute décision d'investissement en relation avec la dette ou tout investissement financier dans la Société.

Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans ce rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Co-Administrateurs ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Co-Administrateurs n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique.

Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Co-Administrateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Co-Administrateurs émises à l'attention des Créanciers de la Société et les rapports d'étape des Co-Administrateurs, qui peuvent être consultés à l'adresse [www.pwc.co.uk/elite-insurance](http://www.pwc.co.uk/elite-insurance). Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ce rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Co-Administrateurs par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Co-Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement, et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Les Co-Administrateurs sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Co-Administrateurs sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Co-Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Co-Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites [www.pwc.co.uk](http://www.pwc.co.uk) and <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Co-Administrateurs.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited est sis 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que société d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP est sis 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP est agréée et contrôlée par la FCA pour les activités d'investissement désignées.

# Messages clés

## Pourquoi nous avons envoyé ce rapport

Il s'agit du sixième rapport d'étape rédigé par les Co-Administrateurs de la Société.

Les Créanciers souhaiteront peut-être consulter ce rapport en même temps que nos propositions, qui restent disponibles sur le Site Web de la Société. Les informations contenues dans le présent rapport ou dans les rapports d'étape précédents ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Les rapports d'étape antérieurs peuvent être consultés sur le Site Web.

Ce rapport fournit une mise à jour sur le travail que les Co-Administrateurs ont entrepris et les progrès réalisés depuis leur nomination. Il met particulièrement l'accent sur les progrès réalisés au cours de la Période.

Si vous avez des questions concernant votre police d'assurance, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : [Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk](mailto:Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk) ou +44 (0) 207 129 8147

France : [Elite-insurance.fr@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.fr@quest-group.com) ou +44 (0) 207 129 8661

Italie : [Elite-insurance.it@quest-group.com](mailto:Elite-insurance.it@quest-group.com) ou +44 (0) 207 129 8663

Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (in Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

## Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Voici un résumé de l'issue possible pour les Créanciers de la Société sur la base de ce que nous savons actuellement. Dans la mesure où Elite constitue un cas complexe, il subsiste un certain nombre d'incertitudes importantes qui pourraient entraîner une modification des hypothèses actuelles qui sous-tendent les estimations présentées dans ce document. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

### Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

### Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des Créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

### Créanciers non garantis

Il est rappelé aux Créanciers que les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers non garantis, à l'exception des Créanciers privilégiés, en vertu de la FSICR. Veuillez noter que toute réclamation de dommages-intérêts convenue concernant les polices d'assurance directe exclues par les Co-Administrateurs est classée dans la rubrique Créanciers de l'assurance directe.

Les Co-Administrateurs demeurent dans l'incapacité de fournir aux Créanciers de l'assurance directe une estimation fiable du résultat probable. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, le résultat final dépendra de plusieurs facteurs variables qui présentent une incertitude considérable. Bien que notre stratégie d'Administration vise à réduire cette incertitude et à maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible, sur la base de notre vision actuelle de la situation financière d'Elite, il est très peu probable que les Créanciers de l'assurance directe récupèrent l'ensemble de leur mise, à moins d'être correctement couverts par un régime d'indemnisation approprié. Par conséquent, les autres Créanciers non garantis ne doivent pas s'attendre à percevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient chercher à atténuer leurs pertes autant que possible.

Au fur et à mesure que l'Administration évoluera, nous informerons les Créanciers des mises à jour sur les futures perspectives de distribution.

# Progrès depuis notre dernier rapport

Cette section traite des principales actions menées depuis notre dernier rapport.

## Gestion de la liquidation

### Fonctionnement

Quest demeure le point de contact initial concernant la plupart des créances d'Elite. ACS Solutions, sous-traitant spécialisé, continue de traiter les créances de construction françaises par l'intermédiaire de quelques souscripteurs spécifiques.

Au cours de la Période, plus de 700 créances d'assurance ont été ajustées et clôturées, représentant une valeur ajustée d'environ 1,1 million GBP (frais et indemnisation inclus). Nous continuons à superviser les processus de réclamations d'Elite administrés par Quest, et traitons directement les réclamations des clients uniquement si cela s'avère nécessaire. Au cours de la Période, 18 nouvelles réclamations ont été reçues et 19 réclamations ont été résolues.

## Mises à jour du portefeuille

La situation actuelle en ce qui concerne les portefeuilles d'activité d'Elite et l'éligibilité des titulaires de police à une indemnisation est résumée ci-dessous :

### France

Comme indiqué précédemment, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été « exclues », donc annulées, par les Co-Administrateurs conformément à la GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Le FGAO a confirmé que les bénéficiaires des polices DO en vigueur à compter du 1er juillet 2018 dont les sinistres étaient survenus avant le 15 septembre 2020 bénéficieraient rétroactivement du régime d'indemnisation. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Web.

Les Co-Administrateurs ont commencé à contacter les titulaires de police dont les créances avaient été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs demandes de remboursement auprès du FGAO. Au cours de la Période, le FGAO a effectué son premier paiement d'indemnisation relatif à Elite. Le FGAO fournit une indemnisation à 90 % pour les créances éligibles introduites dans le cadre de la garantie obligatoire des polices DO concernant les dommages subis pendant la durée de validité de la police d'assurance.

Les Co-Administrateurs continuent de travailler en liaison avec le FGAO à l'égard des Créanciers dont les créances étaient apparues, sans toutefois avoir été acceptées, avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020. D'autres mises à jour seront fournies en temps voulu.

Les bénéficiaires de polices DO non éligibles à une indemnisation du FGAO sont en droit d'intenter une action en dommages-intérêts pour non-responsabilité à l'encontre d'Elite. Les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et chercher à faire valoir en premier lieu leurs réclamations auprès de leur assureur RCD.

### Grèce

Quest continue de travailler en liaison avec le GAF, qui fournit une indemnisation aux parties lésées concernant les dommages corporels et/ou matériels causés entièrement ou partiellement par les titulaires de police automobile éligibles d'Elite. Un processus de paiement est en cours de finalisation, et les soumissions devraient commencer en début d'année 2023, bien que le calendrier des paiements reste incertain.

### Irlande

Nous continuons de correspondre avec la SCA concernant les raisons pour lesquelles cette dernière a conclu qu'Elite n'était pas éligible à présenter une demande de règlement admissible auprès du FCE. Nous fournirons de nouvelles informations aux titulaires de police irlandais sur le Site Web en temps voulu. Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

### Italie

Au cours de la Période, un inventaire des dossiers de données des titulaires de police reçus de la part du principal courtier

mandataire, Olimpia Agency S.P.A, a été créé. Un examen est en cours pour identifier les documents à l'appui de la poursuite de toute procédure éventuelle de recouvrement. Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

## Espagne

Les notifications de créances reçues pour la succursale espagnole d'Elite restent en cours d'examen, et nous attendons les réponses des courtiers mandataires émetteurs. Les Co-Administrateurs entendent récupérer les dossiers d'Elite auprès de l'un de ces courtiers mandataires afin de faciliter le traitement de ces créances. À l'issue d'efforts considérables, les Co-Administrateurs dialoguent désormais directement avec le courtier mandataire à ce sujet. Les titulaires de police doivent continuer à soumettre des réclamations à l'encontre d'Elite de la manière habituelle.

## ROYAUME-UNI

Nous continuons à nous concerter sur les créances au fur et à mesure qu'elles se présentent, le FSCS indemnisant les créanciers éligibles à hauteur de 90 % de la créance, et de 100 % pour les produits d'assurance obligatoire. Vous trouverez de plus amples informations relatives à l'éligibilité sur le site Web du FSCS à l'adresse [fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules](https://fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules).

Au cours de la Période, le FSCS a versé 1,5 million GBP concernant 96 créances admissibles. Cela porte le montant total versé par le FSCS à 20,6 millions GBP concernant 3 300 créances.

### Garantie construction

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont continué de faire valoir leur réclamation à l'encontre du courtier mandataire de ce portefeuille, et l'affaire a été résolue. Elite poursuit son action à l'encontre du représentant désigné des courtiers mandataires dans le cadre de cette affaire.

## Points clés réglementaires

### Irlande

Conformément aux exigences de l'Irlande, le formulaire annuel de déclaration TRR au 31 mars 2022 a été soumis à la Banque centrale d'Irlande avant la date limite du 31 juillet 2022.

## Gestion de la trésorerie

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds pour un montant de 37 millions GBP, 5,5 millions EUR et 1 700 NZD, la majorité des fonds étant investis dans des dépôts du marché monétaire. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours.

Nous continuons à surveiller les taux pour veiller à ce que les fonds soient investis de manière à maximiser les intérêts gagnés, tout en restant conformes aux politiques de gestion de trésorerie de la Société couvrant des questions telles que le risque de crédit de contrepartie et la diversification. Au cours de la Période, les intérêts perçus se sont élevés à 198 400 GBP.

## Recouvrement d'actifs

### Recouvrements et commutations

Nous avons continué de travailler afin de générer de la valeur à partir de certains actifs liés à la commutation avec le réassureur principal d'Elite. Un examen plus approfondi dans le cadre de la commutation peut être accepté par Elite, et toute évolution sera indiquée dans les prochains rapports d'étape.

### Réassurance

Nous avons continué de travailler en liaison avec les courtiers en réassurance et les réassureurs concernant un certain nombre d'accords de réassurance, pour assurer le traitement continu et les recouvrements, et nous avons poursuivi les discussions avec un certain nombre de réassureurs afin d'évaluer leur volonté d'aboutir à une conclusion précoce concernant la commutation de certains accords de réassurance. Ces efforts ont conduit à des recouvrements totaux de 2,2 millions GBP au cours de la Période.

### Exclusion DA ATE et recouvrements RB ATE

Comme indiqué précédemment, les Co-Administrateurs ont exclu l'activité ATE d'Elite à compter du 11 décembre 2020, à l'exception de deux polices RB ATE. Les Co-Administrateurs ont poursuivi leurs efforts consistant à recouvrer la prime due à Elite dans le cadre d'un règlement concernant l'une des deux polices retenues.



Nous continuons à surveiller la deuxième police RB ATE retenue, dans le cadre de laquelle Elite a transféré son exposition tout en conservant un droit à une part sur toute prime future. Bien que la Haute Cour ait statué en faveur de l'assuré mi-2022, l'affaire fait l'objet d'un recours dont la date d'audience devrait avoir lieu au premier trimestre 2023. Nous continuons à assurer la liaison avec les courtiers d'assurance afin de nous tenir au courant des évolutions.

À ce jour, les recouvrements ATE s'élèvent à environ 2,5 millions GBP.

### Créances subrogées et recouvrements de créances

Elite a continué d'engager des procédures de recouvrement dans plusieurs juridictions européennes, et a recouvré 53 000 EUR dans le cadre de l'activité en France, 30 000 EUR dans le cadre de l'activité en Italie et 2 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. À ce jour, cela porte le total des recouvrements de créances à plus de 2,6 millions EUR et 692 000 GBP.

Les Co-Administrateurs ont poursuivi leurs efforts consistant à récupérer près de 900 000 EUR détenus sur un compte bancaire français en fiducie pour Elite. Le liquidateur de l'ancien courtier mandataire conteste la demande de restitution des fonds. Nous saisissons le tribunal français au cours du premier trimestre 2023 pour demander le déblocage de ces fonds au profit d'Elite.

### Recouvrements généraux

Nous continuons d'engager plusieurs autres procédures éventuelles de recouvrement d'actifs dans diverses juridictions, et fournirons des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

## Impôt sur les sociétés, IPT et TVA

Les Co-Administrateurs ont continué de travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires à la gestion des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions, notamment à Gibraltar, en France, en Italie et en Espagne.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent. Dans le cadre de notre travail de conformité fiscale, nous avons envoyé les déclarations d'IPT post-nomination au Royaume-Uni et les déclarations d'impôt sur les sociétés post-nomination en Italie.

Les conseillers fiscaux des Co-Administrateurs ont finalisé une analyse de haut niveau concernant les implications fiscales de la fermeture des succursales et de la liquidation des affaires de la Société. Les procédures de clôture relatives à certaines juridictions ont été acceptées, et leur mise en œuvre est en cours. Nous procéderons à la fermeture des succursales d'Elite dès que possible.

Nous continuons à surveiller les activités post-nomination dans toutes les juridictions, afin d'assurer la conformité de la Société avec le régime de déclaration obligatoire de l'UE.

## Engagement des parties prenantes

Les Co-Administrateurs continuent de tenir informées en temps opportun les principales parties prenantes concernant les progrès réalisés, et encouragent les Créanciers à consulter les mises à jour du Site Web de la Société.

### Engagement réglementaire

La Société reste agréée et contrôlée dans la mesure nécessaire aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit se conformer à diverses exigences réglementaires. Nous continuons de nous engager avec la GFSC et de coopérer avec d'autres régulateurs, le cas échéant, sur les progrès de l'Administration ainsi que sur les problématiques qui se posent en matière de rapports réglementaires.

### Comité des Créanciers

Le Comité des Créanciers s'est réuni le 15 juin et le 29 novembre 2022, et un point a été fourni sur les questions clés générales, les plans de sortie et les réclamations potentielles des tiers.

Le sous-comité chargé des honoraires s'est réuni le 24 octobre 2022 au cours duquel les coûts pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022 ont été examinés, et un point sur les principaux domaines d'intérêt pour le reste de l'année 2022 a été fourni.

Outre les réunions officielles, nous continuons d'échanger de manière informelle avec le Comité des Créanciers pour discuter des problématiques clés. Nous remercions les membres du Comité des Créanciers pour leur engagement et leur soutien constants.

## Autres informations

### Communication

Les Co-Administrateurs continuent d'utiliser le Site Web en tant que moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de police ainsi qu'aux Créanciers. À moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le Site Web sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, les parties essentielles du Site Web sont disponibles en français et en italien, et nous continuons de traduire les documents clés dans ces langues.

Le Site Web est régulièrement mis à jour avec des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Au cours de la Période, nous avons comptabilisé 2 100 visites sur le Site Web. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part de titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

### Conduite des directeurs et enquêtes

Au cours de la Période, les Co-Administrateurs ont poursuivi leurs discussions et leur enquête pour comprendre les événements qui ont conduit à l'administration de la Société et toute autre information importante les concernant. Veuillez noter que nous ne pourrions pas publier nos conclusions et nos travaux dans ce domaine, bien que nous nous soyons acquittés de nos obligations conformément à la GIA11.

Cela fait partie de notre travail normal et n'implique pas nécessairement une critique des actions des directeurs.

### Notre compte de recettes et de paiements

Nous présentons à l'Annexe A un compte-rendu des recettes et paiements réalisés au cours de l'Administration pour la Période.

Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que frais d'Administration sont appropriés et proportionnés à l'ampleur et à la complexité de l'administration.

### Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

### Nos honoraires

La mise à jour de notre rémunération qui couvre nos honoraires, décaissements et autres affaires connexes dans le cadre de ce dossier est fournie à l'Annexe C. Les Co-Administrateurs continuent de percevoir des honoraires conformément aux résolutions précédemment déclarées relatives aux honoraires approuvés.

## Ce qu'il reste encore à faire et prochaines étapes

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Veiller à ce que les créances des titulaires de police soient traitées de manière appropriée ;
- Engager activement des procédures de recouvrement d'actifs et autres recouvrements de la Société ; et
- Examiner et faire progresser le mécanisme de sortie de l'Administration le plus approprié en vue de maximiser le rendement pour les Créanciers le plus tôt possible , en tenant compte des éventuelles implications fiscales ou financières.

Le prochain rapport destiné aux créanciers sera distribué aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse [uk\\_elite@pwc.com](mailto:uk_elite@pwc.com)

Sincères salutations,



Au nom et pour le compte de la Société  
Edgar Lavarello  
Co-Administrateur

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP (collectivement, les « Administrateurs ») ont été nommés co-administrateurs par la Cour Suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens d'Elite Insurance Company Limited (la « Société »). Les Administrateurs agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle.

Edgar Lavarello est autorisé par la Commission des services financiers de Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro de licence IP 8912). Ils sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>

La Société est autorisée et réglementée par la Commission des services financiers de Gibraltar. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar. Les Administrateurs peuvent agir en tant que responsables du traitement des données à caractère personnel, tel que définis par le Règlement général sur la protection des données 2016/679 et toute législation anglaise et gibraltarienne applicable en matière de protection des données (le cas échéant), en fonction des activités de traitement spécifiques entreprises. PricewaterhouseCoopers LLP et PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar peuvent agir en tant que sous-traitant des données sur instruction des Administrateurs. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant la déclaration de confidentialité sur le site Web [pwc.co.uk](http://pwc.co.uk), ou en contactant les Administrateurs.

# Annexe A : Recettes et paiements

|                                                             | Au 10 décembre 2022 |                  |              | Au 10 décembre 2022    | Mouvements du 11 juin 2022           | Au 10 juin 2022 (équivalent                         |                                  |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|--------------|------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                                             | GBP                 | EUR              | NZD          | Total (équivalent GBP) | au 10 décembre 2022 (équivalent GBP) | GBP) RETRAITÉ au taux de change du 10 décembre 2022 | Au 10 juin 2022 (équivalent GBP) |
| <b>Recettes (non facturées)</b>                             |                     |                  |              |                        |                                      |                                                     |                                  |
| Avoirs en banque                                            | 12 237 028          | 5 612 089        | 0            | 17 048 490             | 0                                    | 17 048 490                                          | 17 025 500                       |
| Recouvrement des créances                                   | 692 159             | 2 617 738        | 0            | 2 936 448              | 72 792                               | 2 863 656                                           | 2 853 269                        |
| Prime brute – Prime ATE                                     | 2 465 241           | 4 845            | 0            | 2 469 395              | 6 589                                | 2 462 806                                           | 2 462 798                        |
| Recouvrements d'assurance                                   | 833 806             | 104 627          | 0            | 923 507                | 76 692                               | 846 815                                             | 846 753                          |
| Intérêt                                                     | 368 133             | 0                | 1 738        | 369 039                | 289 150                              | 79 889                                              | 79 879                           |
| Investissements et actions                                  | 979 711             | 17 375           | 0            | 994 607                | 0                                    | 994 607                                             | 994 536                          |
| Recouvrements de réassurance                                | 41 907 559          | 76 328           | 0            | 41 972 998             | 2 180 751                            | 39 792 247                                          | 39 791 934                       |
| Dettes et remboursements divers                             | 65 988              | 5 000            | 0            | 70 274                 | 0                                    | 70 275                                              | 70 254                           |
| Impôts/Assurance/Autres remboursements                      | 0                   | 390 583          | 0            | 334 861                | 0                                    | 334 862                                             | 333 262                          |
| <b>Total des recettes</b>                                   | <b>59 549 625</b>   | <b>8 828 585</b> | <b>1 738</b> | <b>67 119 619</b>      | <b>2 625 974</b>                     | <b>64 493 647</b>                                   | <b>64 458 185</b>                |
| <b>Paiements</b>                                            |                     |                  |              |                        |                                      |                                                     |                                  |
| Frais bancaires                                             | 24 200              | 8 668            | 0            | 31 631                 | 696                                  | 30 936                                              | 30 904                           |
| Frais de gestion des créances                               | 608 542             | 1 349 425        | 0            | 1 765 456              | 206 491                              | 1 558 965                                           | 1 554 195                        |
| TVA irrécupérable                                           | 914 332             | 11 201           | 0            | 923 934                | 86 998                               | 836 936                                             | 836 890                          |
| Frais et dépenses juridiques                                | 5 658 276           | 1 180 813        | 0            | 6 670 632              | 945 899                              | 5 724 734                                           | 5 720 210                        |
| Frais des titulaires d'une fonction                         | 8 483               | 0                | 0            | 8 483                  | 0                                    | 8 483                                               | 8 483                            |
| Honoraires des titulaires d'une fonction                    | 10 891 903          | 0                | 0            | 10 891 903             | 641 771                              | 10 250 131                                          | 10 250 131                       |
| Frais des titulaires d'une fonction pré-Administration      | 2 225               | 0                | 0            | 2 225                  | 0                                    | 2 225                                               | 2 225                            |
| Honoraires des titulaires d'une fonction pré-Administration | 282 910             | 0                | 0            | 282 910                | 0                                    | 282 910                                             | 282 910                          |
| Impression, papeterie et affranchissement                   | 197 350             | 25 151           | 0            | 218 913                | 8 676                                | 210 237                                             | 210 147                          |
| Frais professionnels                                        | 60 195              | 293 638          | 0            | 311 942                | 72 970                               | 238 973                                             | 238 044                          |
| Services liés à la liquidation                              | 3 525 348           | 0                | 0            | 3 525 348              | 519 786                              | 3 005 561                                           | 3 005 561                        |
| Publicité légale                                            | 65 419              | 0                | 0            | 65 419                 | 0                                    | 65 419                                              | 65 419                           |
| Frais de stockage                                           | 6 031               | 49 569           | 0            | 48 528                 | 36 528                               | 12 000                                              | 11 966                           |
| Coûts fiscaux                                               | 283 556             | 391 574          | 0            | 619 268                | 522                                  | 618 746                                             | 617 143                          |
| <b>Total des paiements</b>                                  | <b>22 528 768</b>   | <b>3 310 039</b> | <b>0</b>     | <b>25 366 592</b>      | <b>2 520 337</b>                     | <b>22 846 257</b>                                   | <b>22 834 228</b>                |
| <b>POSITION NETTE</b>                                       | <b>37 020 857</b>   | <b>5 518 546</b> | <b>1 738</b> | <b>41 753 027</b>      | <b>105 637</b>                       | <b>41 647 390</b>                                   | <b>41 623 957</b>                |

| Composés comme suit                               | GBP               | EUR              | NZD          | Au 10 décembre 2022<br>Total équivalent GBP | Taux de change - (Banque d'Angleterre) |                    |
|---------------------------------------------------|-------------------|------------------|--------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|
| Barclays UK                                       | 196 440           | 5 518 546        | 1 738        | 4 928 610                                   | 10 décembre 2022                       | 1 GBP à 1,1664 EUR |
| HSBC UK (portant intérêts)                        | 6 239             |                  |              | 6 239                                       | 10 juin 2022                           | 1 GBP à 1,1720 EUR |
| Dépôts sur le marché monétaire (portant intérêts) | 36 818 178        |                  |              | 36 818 179                                  | 10 décembre 2022                       | 1 GBP à 1,9187 NZD |
|                                                   | <b>37 020 857</b> | <b>5 518 546</b> | <b>1 738</b> | <b>41 753 027</b>                           | 10 juin 2022                           | 1 GBP à 1,9397 NZD |

# Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant que Co-Administrateurs de la Société, qui comprennent nos honoraires en excluant toutefois les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, dans la mesure où les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal. Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

| Nature des dépenses                       | GBP                           | EUR                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
|                                           | Au cours de la Période<br>(£) | Au cours de la Période<br>(€) |
| Frais bancaires                           | 0                             | 863                           |
| Frais de gestion des créances             | 49 412                        | 184 899                       |
| TVA irrécupérable                         | 86 997                        | 0                             |
| Frais et dépenses juridiques              | 842 260                       | 127 557                       |
| Honoraires des titulaires d'une fonction  | 1 914 456*                    | 0                             |
| Dépenses des titulaires d'une fonction    | 1 491                         | 0                             |
| Impression, papeterie et affranchissement | 5 910                         | 3 226                         |
| Frais professionnels                      | 15 510                        | 55 750                        |
| Services liés à la liquidation            | 628 786                       | 0                             |
| Frais de stockage                         | 1 063                         | 41 519                        |
| Coûts fiscaux                             | 351                           | 200                           |
| <b>Total des dépenses</b>                 | <b>3 546 236</b>              | <b>414 014</b>                |

\*Cela représente 100 % des frais.

# Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Co-Administrateurs à prélever une rémunération, tel qu'indiqué dans les rapports précédents. Au cours de la Période, des honoraires de 598 000 GBP ont été facturés et payés entre le 1er avril 2022 et le 30 juin 2022, à 75 % des tarifs d'Elite. Les honoraires différés se sont élevés à 479 000 GBP au cours de la Période. Cela porte le total des honoraires différés depuis le début de l'Administration à 4,1 millions GBP.

## Nos heures et nos taux horaires moyens

Les honoraires engagés depuis le début de l'Administration s'élèvent à 16,2 millions GBP (y compris les honoraires différés), aux taux horaires convenus avec le sous-comité des honoraires, ce qui représente une remise sur les taux PwC normaux, en intégrant toutefois les honoraires amortis et non facturés pour un total de 323 000 GBP.

Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période s'élèvent à 1,9 million GBP. Cela représente 3 238 heures à un taux horaire moyen de 591 GBP.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces honoraires.

|                               | Total pour la période |                |                        |                |                   |                |              |                  |                          | Total pour la période du<br>11 décembre 2019 au<br>10 juin 2022 |                   |
|-------------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|----------------|-------------------|----------------|--------------|------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|
|                               | Associé               | Directeur      | Gestionnaire principal | Gestionnaire   | Associé principal | Associé/ Autre | Heures       | Coût total (£)   | Taux horaire moyen (GBP) | Heures                                                          | Coût total (£)    |
| Comptabilité et trésorerie    | 483                   | 1 050          | 20 061                 | 17 923         | 43 079            | 52 212         | 302          | 134 808          | 447                      | 2 359                                                           | 887 241           |
| Actifs                        | 3 185                 | 7 182          | 54 323                 | -              | 3 392             | 845            | 99           | 68 927           | 694                      | 5 184                                                           | 2 628 250         |
| Créances                      | 47 369                | 99 828         | 307 093                | 7 066          | 167 491           | 34 177         | 1 063        | 663 024          | 624                      | 3 144                                                           | 1 789 421         |
| Procédures de clôture         | 12 445                | 16 118         | 41 442                 | 210            | 3 087             | 1 590          | 103          | 74 892           | 728                      | 282                                                             | 195 901           |
| Créanciers                    | 5 112                 | 1 225          | 18 718                 | 1 484          | 4 331             | 6 982          | 85           | 37 852           | 446                      | 1 699                                                           | 577 566           |
| Gestion de la liquidation     | 12 250                | 3 367          | 21 604                 | -              | 50 356            | 396            | 149          | 87 973           | 589                      | 7 220                                                           | 3 875 391         |
| Législation et conformité     | 8 873                 | 21 091         | 67 902                 | 1 362          | 66 382            | 29 207         | 383          | 194 817          | 509                      | 3 830                                                           | 1 879 030         |
| Stratégie et planification    | 23 571                | 57 473         | 131 846                | 4 055          | 73 387            | 55 102         | 625          | 345 434          | 553                      | 4 708                                                           | 2 714 210         |
| Taxes et TVA                  | 38 982                | 35 325         | 114 289                | 75 118         | 30 181            | 12 833         | 429          | 306 728          | 715                      | 3 070                                                           | 2 010 797         |
| <b>Total pour la Période</b>  | <b>152 270</b>        | <b>242 660</b> | <b>777 278</b>         | <b>107 218</b> | <b>441 686</b>    | <b>193 344</b> | <b>3 238</b> | <b>1 914 455</b> | <b>591</b>               | <b>31 496</b>                                                   | <b>16 557 807</b> |
| Honoraires engagés et amortis |                       |                |                        |                |                   |                |              |                  |                          |                                                                 | (323 148)         |
| <b>Total des honoraires*</b>  |                       |                |                        |                |                   |                |              |                  |                          |                                                                 | <b>16 234 659</b> |

\*Ces honoraires représentent 100 % des honoraires.

## Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément, et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les associés ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons ni les frais généraux, ni les frais d'administration.

À l'instar de nombreux professionnels, nos barèmes ont augmenté afin de couvrir la hausse des coûts liée à l'inflation. Toutes les augmentations sont soumises à l'accord du sous-comité des honoraires. Une mise à jour des taux horaires a été convenue avec le sous-comité des honoraires à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023, après la Période.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Co-Administrateurs est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Co-Administrateurs font appel à l'expertise de spécialistes au sein de la société tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

| Du 1er juin 2022 au 30 juin 2022* |                               |                             |                                                   |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| Grade                             | Taux - Royaume-Uni, GBP/heure | Taux - Gibraltar, GBP/heure | Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum) |
| Associé                           | 965                           | 796                         | 1 613                                             |
| Directeur                         | 849                           | 637                         | 1 393                                             |
| Gestionnaire principal            | 641                           | 440                         | 1 369                                             |
| Gestionnaire                      | 557                           | 350                         | 822                                               |
| Associé principal                 | 462                           | 212                         | 610                                               |
| Associé                           | 286                           | 106                         | 302                                               |
| Autre                             | 149                           | S/O                         | 180                                               |
| Professionnels offshore           | 223                           | S/O                         | 223                                               |

| À partir du 1er juillet 2022* |                               |                             |                                                   |
|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| Grade                         | Taux - Royaume-Uni, GBP/heure | Taux - Gibraltar, GBP/heure | Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum) |
| Associé                       | 980                           | 875                         | 1 687                                             |
| Directeur                     | 898                           | 700                         | 1 487                                             |
| Gestionnaire principal        | 706                           | 484                         | 1 137                                             |
| Gestionnaire                  | 613                           | 385                         | 882                                               |
| Associé principal             | 495                           | 220                         | 639                                               |
| Associé                       | 307                           | 110                         | 319                                               |
| Autre                         | 149                           | S/O                         | 189                                               |

\*Il s'agit de nos taux convenus à 100 %, 25 % restant à la discrétion du Comité, conformément aux résolutions approuvées.

## Notre travail au cours de la Période

Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail :

| Domaine de travail                | Travaux entrepris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pourquoi le travail était nécessaire                 | Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale                                                                                              |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Comptabilité et trésorerie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports.</li> <li>Préparation et actualisation des rapports de flux de trésorerie.</li> <li>Traitement des paiements, y compris l'examen et l'approbation par les cadres supérieurs chargés du dossier.</li> <li>Production et examen des rapprochements bancaires mensuels.</li> <li>Gestion de trésorerie à l'aide de plusieurs comptes bancaires et de dépôts sur le marché monétaire.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Afin de gérer les comptes bancaires de la Société    | <p>Assurer la gestion appropriée des fonds détenus</p> <p>Maximiser les intérêts reçus et limiter les intérêts payés proportionnellement aux tolérances au risque appropriées</p> |
| <b>Actifs</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs.</li> <li>Enquête sur la situation et le résultat potentiel du recouvrement auprès des débiteurs dans les procédures d'insolvabilité.</li> <li>Négociation avec les débiteurs.</li> <li>Examen de la situation des actifs en attente d'affectation soumis à la commutation.</li> <li>Poursuite des discussions et des enquêtes visant à comprendre les événements qui ont conduit à l'administration de la Société, afin d'engager toute procédure éventuelle de recouvrement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Afin de garantir un rendement maximal aux Créanciers | Générer des fonds au profit des Créanciers                                                                                                                                        |
| <b>Créances</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Négociations dans le cadre de plusieurs créances à valeur élevée.</li> <li>Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>Progression des créances DO françaises qui ont été approuvées par Elite avant que les polices ne soient rejetées le 15 septembre 2020 en vue d'un paiement par le FGAO.</li> <li>Poursuite du dialogue avec le FGAO à l'égard des Créanciers dont les créances DO sont apparues, sans toutefois avoir été acceptées, avant que les polices ne soient rejetées.</li> <li>Prise en compte de la situation concernant le contrôle des sanctions relatives aux paiements à effectuer par les fonds de garantie étrangers, et création de protocoles pertinents.</li> <li>Examen continu d'autres données sur les titulaires de police reçues de la part d'un important courtier mandataire italien.</li> <li>Traitement des créances transmises aux Co-</li> </ul> | Afin de garantir un rendement maximal aux Créanciers | Maximiser les fonds au profit des Créanciers                                                                                                                                      |



|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                |                                                                                                 |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | <p>Administrateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renégociation et signature d'un contrat de traitement des créances françaises avec ACS.</li> <li>• Négociation et révision/actualisation continues des contrats fournisseurs.</li> <li>• Audit des créances couvrant la période comprise entre juin 2021 et septembre 2022. Les résultats sont en cours de compilation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                |                                                                                                 |
| <b>Clôture</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions avec des conseillers juridiques, actuariels et fiscaux, ainsi qu'avec les parties prenantes clés pour examiner les implications des différentes options stratégiques et de sortie de l'Administration.</li> <li>• Examen de l'éventuelle mise en œuvre d'un Plan d'arrangement.</li> <li>• Liaison avec le FSCS dans le cadre de la stratégie destinée aux titulaires de police protégés au Royaume-Uni.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques | Exigence légale permettant de garantir que toutes les questions administratives soient traitées |
| <b>Créanciers</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liaison avec les Créanciers et les titulaires de police dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles.</li> <li>• Actualisations du site Web en temps opportun.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Afin de tenir informés les Créanciers                                                          | Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers                        |
| <b>Supervision de la gestion de la liquidation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions régulières avec Quest pour discuter des problématiques clés, des budgets et des questions opérationnelles.</li> <li>• Surveillance des performances et fourniture de commentaires sur les performances et d'informations de gestion.</li> <li>• Réunions et discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des créances de Quest.</li> <li>• Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le responsable de liquidation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques | S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite     |
| <b>Législation et conformité</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supervision des titulaires d'une fonction.</li> <li>• Analyses de cas effectuées tous les six mois.</li> <li>• Examen des livres et registres de la Société.</li> <li>• Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité.</li> <li>• Tenue de nos dossiers, préparation des notes de dossier, classement des lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents.</li> <li>• Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocole de traitement des informations.</li> <li>• Préparation et participation aux réunions avec le Comité des Créanciers et le sous-comité des honoraires.</li> <li>• Préparation et publication de tous les documents, avis et déclarations réglementaires, tel que requis.</li> <li>• Liaison avec les régulateurs concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers et les observateurs</li> </ul> | Afin de se conformer aux obligations légales                                                   | Requis par la loi/réglementation                                                                |

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                      |                                                                                                                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Stratégie et planification</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés.</li> <li>Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration.</li> <li>Discussions avec les tiers pour évaluer les affaires de la Société, y compris les événements et circonstances ayant conduit à l'administration de la Société.</li> </ul>                                                                                                                    | Afin d'assurer la progression de la procédure et contrôler les coûts | Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts                                                       |
| <b>Impôts et TVA</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions.</li> <li>Collaboration en cours avec plusieurs spécialistes pour mieux comprendre la résidence fiscale de la Société.</li> <li>Enquête en cours sur les recouvrements potentiels liés à la fiscalité dans différentes juridictions européennes.</li> <li>Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère.</li> <li>Soumission de diverses déclarations fiscales au Royaume-Uni et en Italie.</li> </ul> | Afin de se conformer aux obligations légales                         | Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers |

## Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l'objectif de cette Administration.

| Domaine de travail                | Nos travaux à venir                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Avantage financier éventuel du travail fourni pour les Créanciers OU exigence légale |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Comptabilité et trésorerie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapprochements bancaires.</li> <li>Gestion de la trésorerie.</li> <li>Analyse de la couverture du risque de change.</li> <li>Comptabilisation des paiements et des recettes sur les comptes bancaires du dossier.</li> <li>Traitement des paiements.</li> <li>Traitement des chèques de dividendes non encaissés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Assurer la gestion appropriée des fonds détenus                                      |
| <b>Actifs</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des deux autres dossiers actifs dans les activités RB ATE et DA ATE.</li> <li>Analyse des dossiers de la Société et procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance, les primes, les fonds alloués aux créances et autres actifs.</li> <li>Correspondance avec les débiteurs de réassurance et Quest concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas.</li> <li>Résolution de la situation des actifs en attente d'affectation soumis à la commutation.</li> <li>Échanges avec le Liquidateur de CBLI en ce qui concerne le recouvrement de la contrepartie différée soumise à la Commutation.</li> </ul> | Générer des fonds au profit des Créanciers                                           |
| <b>Créances</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les créances soient réglées efficacement et à une valeur appropriée.</li> <li>Examiner et répondre aux recommandations des gestionnaires de créances de Quest/ACS et approuver les actions concernant les créances à valeur élevée, les litiges ou les recouvrements de créances auprès de tiers.</li> <li>Poursuite des négociations relatives aux créances à valeur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                    | Maximiser les fonds au profit des Créanciers                                         |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>élevée.</li> <li>Gestion continue des créances suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d'activités.</li> <li>Examen des paiements et pièces justificatives concernant les titulaires de police admissibles au titre du FSCS.</li> <li>Liaison avec le FGAO concernant l'indemnisation des titulaires français de polices DO d'Elite et soumission continue des charges à payer.</li> <li>Correspondance continue avec la SCA concernant les motifs de sa décision selon laquelle Elite n'est pas éligible à présenter des demandes de règlement auprès du FCE.</li> <li>Soumission des réclamations des titulaires de police grecs éligibles au GAF.</li> <li>Supervision du traitement des réclamations.</li> <li>Adjudication des créances.</li> <li>Gestion de tous les contrats fournisseurs.</li> <li>Analyse et enseignements tirés de l'audit des créances couvrant la période comprise entre juin 2021 et septembre 2022.</li> <li>Réalisation d'audits réguliers des créances.</li> </ul> |                                                                                                                                    |
| <b>Clôture</b>                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et mise en œuvre du plan et du calendrier de sortie de l'Administration.</li> <li>Finalisation et mise en œuvre de la stratégie convenue avec le FSCS pour les titulaires de police protégés au Royaume-Uni.</li> <li>Établissement et mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'évaluation des créances.</li> <li>Liaison avec le Tribunal de Gibraltar et le GFSC pour assurer la conformité lors de la sortie d'une Administration.</li> <li>Obtention des autorisations de clôture.</li> <li>Procédures de clôture.</li> <li>Liquidation des activités de la Société en général.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Exigence légale permettant de garantir que toutes les questions administratives soient traitées                                    |
| <b>Créanciers</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Échange avec les Créanciers.</li> <li>Réponse aux questions des Créanciers de l'assurance directe.</li> <li>Tenue à jour d'un rapport de résultat estimé.</li> <li>Préparation et paiement des dividendes.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Travail effectué en prévision de la restitution des fonds aux Créanciers                                                           |
| <b>Supervision de la gestion de la liquidation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance du respect du budget par Quest.</li> <li>Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion.</li> <li>Maintien des protocoles d'exploitation.</li> <li>Négociation d'un autre accord de gestion de liquidation et d'autres accords de traitement des créances avant leur expiration.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite                                        |
| <b>Législation et conformité</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des exigences légales en matière de déclaration.</li> <li>Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers.</li> <li>Communications régulières continues avec le Comité des Créanciers et le sous-comité des honoraires.</li> <li>Communications continues avec les parties prenantes clés.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Requis par la loi/réglementation                                                                                                   |
| <b>Stratégie et planification</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de l'étude des stratégies acceptables pour les portefeuilles d'activité restants.</li> <li>Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions.</li> <li>Poursuites des discussions avec des tiers indépendants pour évaluer les affaires de la Société, y compris les événements et les circonstances ayant conduit à l'administration de la Société, et déterminer si d'autres actions sont requises.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts                                                       |
| <b>Impôts et TVA</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation des déclarations fiscales.</li> <li>Obtention des autorisations fiscales auprès des autorités fiscales compétentes.</li> <li>Obtention de recouvrements d'impôts.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers |

## Palements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire, ainsi qu'à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été engagés au cours de la Période.

| Service fourni              | Nom de la société/organisation                    | Compétence  | Base des honoraires        | Montant engagé |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|-------------|----------------------------|----------------|
| Services professionnels     | PricewaterhouseCoopers Advisory SpA               | Italie      | Coûts horaires et dépenses | 15 090 EUR     |
| Fiscalité et réglementation | PricewaterhouseCoopers Tax & Legal Services, S.L. | Espagne     | Coûts horaires et dépenses | 57 353 EUR     |
| Services professionnels     | PwC Legal UK                                      | Royaume-Uni | Coûts horaires et dépenses | 12 266 GBP     |

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter des analyses et une description des coûts horaires, ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des coûts est approprié.

## Dépenses

Les dépenses sont des frais payés par les Co-Administrateurs, qui peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis.

Des dépenses d'un montant total de 1 491 GBP ont été engagées au cours de la Période, qui concernent des frais de déplacement, des frais relatifs à l'obtention d'informations immobilières sur les sociétés de Gibraltar, des frais d'affranchissement, ainsi que des frais de stockage.

## Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

## Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

| Service fourni                                                                                                                                                                                                                                                 | Nom de la société/organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Motif sélectionné                                                                                                                                       | Base des honoraires                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Services juridiques, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>Assistance lors de la gestion et de la conclusion des créances</li><li>Coûts engagés dans le cadre du recouvrement de créances</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>A and L Goodbody</li><li>Bryan Cave Leighton Paisner LLP</li><li>Clifford Chance LLP</li><li>CMS Adonnino Ascoli &amp; Cavasola Scamoni</li><li>Da Ros Associates</li><li>DWF Rousaud Costas Duran Abogados</li><li>Freshfields Bruckhaus Deringer LLP</li><li>Jean-Baptiste Meyrier</li><li>Kennedys Law LLP</li><li>Kiejman &amp; Marembert</li><li>Maître Melina Pedroletti</li><li>Maître Zuelgaray Herve</li><li>SCP L. Poulet-Odent</li><li>Unalome Legal Sarl</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Connaissance du secteur</li><li>Expertise en matière d'insolvabilité</li><li>Expertise juridictionnelle</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Coûts horaires et dépenses</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Gestion des agents/créances</li></ul>                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>ACS Solutions</li><li>Charles Taylor General Adjusting</li><li>Crawford &amp; Company Legal Services Ltd</li><li>Marley Risk Consultants</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>Connaissance des titulaires de police</li><li>Expérience en matière de</li></ul>                                  | <ul style="list-style-type: none"><li>Coûts horaires et dépenses</li></ul> |

---

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| • Quest Consulting (London) Limited | gestion des |
| • Woodgate and Clark Limited        | créances    |

---

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent des analyses et une description des coûts horaires ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau des frais juridiques et professionnels est approprié.

# Annexe D : Autres informations

|                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :</b>                                                                  | Cour suprême de Gibraltar<br>Numéro de dossier : 2019/COMP/002                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Nom complet et nom commercial :</b>                                                                                               | Elite Insurance Company Limited                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Numéro d'enregistrement :</b>                                                                                                     | 91111                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Adresse enregistrée :</b>                                                                                                         | 327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Date de nomination pour l'Administration :</b>                                                                                    | 11 décembre 2019                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Noms et adresses des Co-Administrateurs :</b>                                                                                     | Edgar Charles Andrew Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main Street, Gibraltar<br>et<br>Dan Yoram Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers LLP, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni                                                                                                                                                                |
| <b>Site Web :</b>                                                                                                                    | <a href="http://www.pwc.co.uk/elite-insurance">www.pwc.co.uk/elite-insurance</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objectif poursuivi par les Co-Administrateurs :</b>                                                                               | Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des Créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)                                                                                                                                                                     |
| <b>Répartition des responsabilités des Co-Administrateurs :</b>                                                                      | En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées, ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle |
| <b>Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :</b> | Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



© 2023 PricewaterhouseCoopers LLP. Tous droits réservés. « PwC » désigne PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK, et peut parfois désigner le réseau PwC. Chaque cabinet membre est une entité juridique distincte. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Web [www.pwc.com/structure](http://www.pwc.com/structure).  
RITM10969467